

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 9 AVRIL 2024 À 19 H, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Est absent :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
---------------------------	---------------------

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

En remplacement de monsieur Stéphan Emond, madame Jessica Després, adjointe administrative et greffière-trésorière adjointe, assiste à titre de greffière de la séance avec l'autorisation des membres du conseil.

La séance est ouverte à 19h01 par monsieur Martin Tourigny, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024;
3. Adoption des comptes à payer en date du 31 mars 2024;
4. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour du rechargement;
5. Appui à la campagne de sensibilisation SOS chauves-souris du CRECQ;
6. Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
7. Signature de l'entente intermunicipale pour une ressource aux loisirs;
8. Achat d'un jeu gonflable;
9. Comité ad hoc;
10. Période de questions;
11. Varia;
12. Levée de l'assemblée.

2024-04-418 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-419 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Patrick Mathis, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-420 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2024

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mars 2024 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 191659,27 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

ATTENDU le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de février 2024 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 191 659,27 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu que les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2024

Jessica Després, adjointe administrative greffière-trésorière adjointe

2024-04-421

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) POUR DU RECHARGEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU l'admissibilité des travaux de rechargement granulaire au PAVL-PPA et le besoin pour de tels travaux à Saint-Samuel pour améliorer l'état de plusieurs routes non pavées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Evelyne Lampron, appuyée par Suzanne Tremblay, il est résolu que la Municipalité de Saint-Samuel dépose une demande d'aide financière au montant de 20 000 \$ au PPA du PAVL pour des dépenses de rechargement granulaire pour les voies suivantes :

- Route Rivard;
- 5^e Rang et 2^e Rang Est;
- Rues des Mélèzes, des Ormes, Champagne, des Érables et Buis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-422

APPUI À LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SOS CHAUVES-SOURIS DU CRECQ;

ATTENDU QUE les chauves-souris sont des espèces menacées au Québec avec un déclin de population de plus de 90 % dans les 20 dernières années;

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) mène actuellement une campagne de sensibilisation pour venir en aide à cet animal;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande du CRECQ pour appuyer cette campagne en la diffusant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu d'appuyer le CRECQ en diffusant gratuitement les documents liés à cette campagne de sensibilisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-423

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres

personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE, malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Evelyne Lampron, appuyé par Marie-France Plante et résolu de proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-424

SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR UNE RESSOURCE AUX LOISIRS

ATTENDU la résolution 2024-02-390 autorisant l'embauche d'une ressource commune en loisirs avec la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick;

ATTENDU la nécessité de clarifier les termes et modalités entourant le partage de la ressource qui sera embauchée;

ATTENDU QUE monsieur Johnny Desrochers-Leblanc, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, a rédigé une entente clarifiant les modalités du partage de la ressource en loisirs ainsi que les rôles et responsabilités de chaque municipalité dans le cadre de cette collaboration;

ATTENDU QUE les élus ont consulté l'entente et sont à l'aise avec celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Mathis, appuyé par Evelyne Lampron et résolu d'autoriser monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-425

ACHAT D'UN JEU GONFLABLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel utilise à l'occasion des jeux gonflables pour agrémenter certains événements municipaux;

ATTENDU QUE le comité des loisirs aimerait avoir un jeu gonflable pour la fête nationale du 23 juin prochain, et qu'il n'y en a plus de disponible pour cette date;

ATTENDU QUE le coût d'achat d'un jeu de qualité commerciale se rapproche de celui d'une location d'une journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron et appuyé par monsieur Patrick Mathis d'autoriser l'achat d'un jeu gonflable de qualité commerciale.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2024-04-426

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON D'ACTIVITÉ PHYSIQUE À VICTORIANVILLE

ATTENDU QUE les installations sportives du Cégep de Victoriaville ont besoin d'être rajeunies;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a reçu une demande de contribution financière pour la construction d'un pavillon d'activité physique à Victoriaville;

ATTENDU QUE la contribution demandée est de 2000 \$ par année pendant 5 ans, pour un total de 10000 \$;

ATTENDU QUE la décision de contribuer ou non à ce projet n'impacte pas les services offerts à nos citoyens;

ATTENDU QUE les élus préfèrent améliorer les installations sportives de Saint-Samuel en investissant localement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Plante, secondé par Grégoire Bergeron et résolu de ne pas contribuer à la construction du pavillon d'activité physique à Victoriaville et de budgéter une somme équivalente pour améliorer localement nos installations sportives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES COMITÉS

Rien à signaler.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 25 avec une plainte au sujet de la vitesse sur la rue Sainte-Hélène.

VARIA

Suite à la plainte, la sécurité sur la rue Sainte-Hélène a été discutée (vitesse et arrêt obligatoire au coin du 3^e Rang Ouest) et des pistes de solutions ont été discutées. Il est demandé à l'adjointe administrative d'effectuer certaines recherches en lien avec cette problématique.

Le comité des loisirs demande que l'achat du jeu gonflable ne soit pas imputé sur le budget attribué aux loisirs.

2024-04-427

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu de lever de la séance à 19 h 35. La séance est close.

«Je Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de véto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Martin Tourigny
Maire

Jessica Després
Adjointe administrative
Greffière-trésorière adjointe